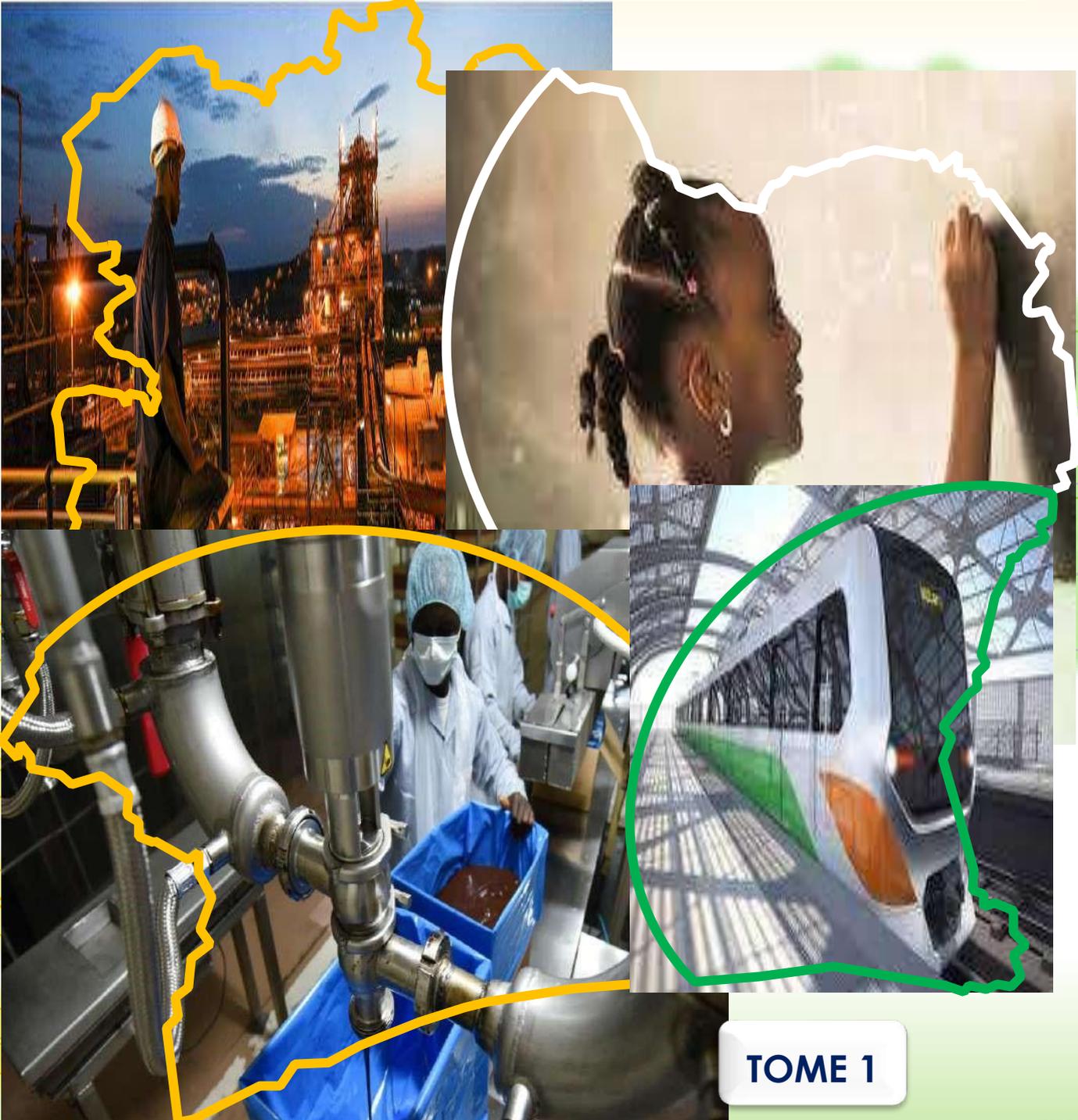


**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT  
PND 2021-2025**



**TOME 1**

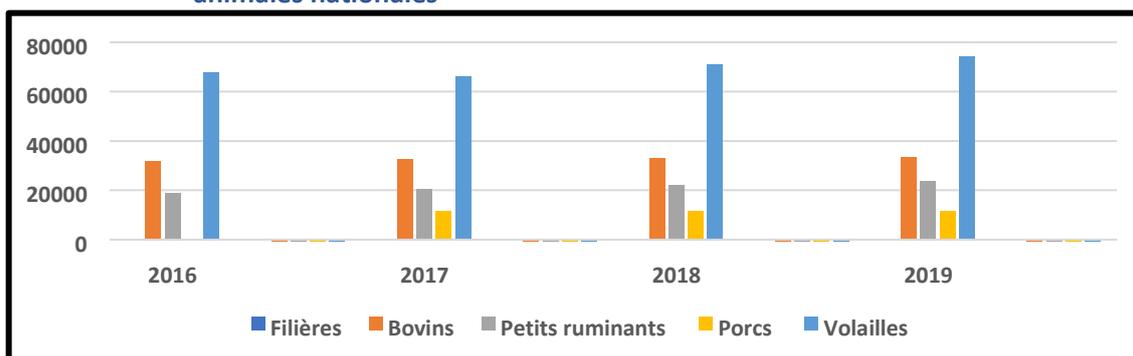
**DIAGNOSTIC STRATEGIQUE**

#### IV.2 Ressources Animales et Halieutiques

467. Le secteur des Ressources Animales et Halieutiques connaît ces dernières années une embellie remarquable en raison des investissements réalisés aussi bien par l'Etat que par le secteur privé. Pour consolider cet attrait du secteur, le Gouvernement s'est fixé pour ambition de renforcer son soutien à travers des interventions ciblées.
468. Afin de concrétiser cette ambition, l'Etat a engagé des réformes sectorielles. Celles-ci portent notamment sur : (i) l'élaboration et la validation de six (06) décrets d'application de la loi n°2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail ; (ii) l'adoption de la Loi portant Code de santé publique vétérinaire depuis le 04 Août 2020 en prélude à la loi relative à la profession vétérinaire et ses textes d'application ; (iii) la validation du Code de l'élevage et; (v) l'adoption de la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.
469. Dans le même élan, le Gouvernement a développé des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation et a veillé à l'amélioration de l'environnement sanitaire dans le but d'assurer une croissance durable des différentes filières. Il s'agit notamment de : (i) la réhabilitation de l'Abattoir d'Abidjan -Port-Bouët ; (ii) la remise en service de certaines stations d'élevage et d'alevinage étatique ; (iii) la construction de six (06) plateformes de transformation du poisson avec des fours améliorés à Buyo et à Kossou et ; (iv) la mise en place du Centre de Surveillance satellitaire des pêcheries à Abidjan.
470. S'agissant de la couverture des besoins en protéines animales, des progrès ont été observés aussi bien dans les filières bovines ; porcines ; volailles que des petits ruminants. Pour ce qui concerne les bovins, 33 559 tonnes (34,1% TC<sup>1</sup>) de viandes ont été produites en 2019, contre 31 908 tonnes (31,4% TC) en 2016. S'agissant des protéines de porcs, la quantité produite a enregistré une baisse en passant de 10 189 tonnes (16,5% TC) en 2016 à 11 621 (15% TC) tonnes en 2019. Quant à la volaille, la quantité produite est passée de 67 715 tonnes (98,9% TC) en 2016 à 74 297 tonnes (98,8% TC) en 2019.

Concernant le volume de protéines animales de petits ruminants, il a évolué de 18 734 tonnes (60,2% TC) à 74 297 tonnes (70,9% TC) sur la même période.

**Graphique 29: Evolution des Taux de Couvertures par spéculations des productions animales nationales**



Source : MIRAH/DPSP, 2020

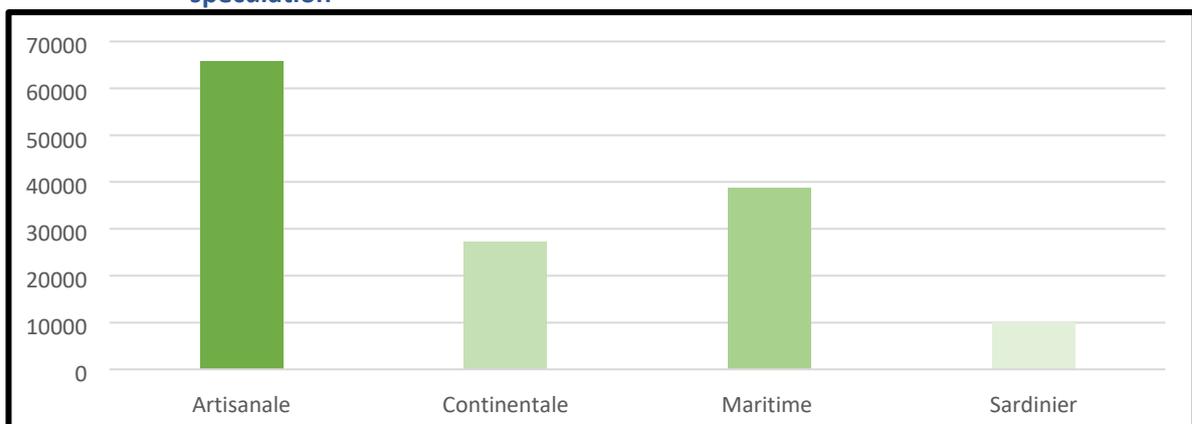
471. De façon générale, le sous-secteur de l'élevage connaît une nette amélioration avec un taux de couverture des besoins en viande et abats qui est passé de 49% en 2016 à 56% en 2019, avec plus de 6000 emplois directs créés.

<sup>1</sup> TC : Taux de Couverture des besoins en protéines animales

472. En termes d'effectif animal, sur la période de 2016 à 2019, le cheptel a progressé de 1 639 287 à 1 722 666 de têtes de bovins, soit une hausse de 5,1 %, celui des ovins est passé de 1 939 435 à 2 182 087 têtes, soit une hausse de 12,5%, et celui des caprins a évolué de 2 323 312 à 3 323 704 têtes, soit une hausse de 43,1%. En outre, l'effectif des petits ruminants, des porcins et des volailles est passé respectivement de 4 262 747 à 5 091 443 ; de 434 639 à 421 330 et enfin de 72 641 428 à 76 397 325.
473. Malgré ces acquis, la Côte d'Ivoire reste tributaire des importations pour assurer la couverture de ses besoins en protéine animale. En 2019, les importations se sont élevées à 153 281 tonnes de viandes de ruminants et de divers dérivés, soit un taux de contribution à la consommation de 53%. Quant aux produits laitiers, la production nationale estimée à 34 109 Tonnes Equivalent Lait (TEL) en 2019, est loin de satisfaire les besoins nationaux en produits laitiers et dérivés en dépit de la baisse de 57% du cumul des importations passant de 33 731 tonnes en 2016 à 16 385 tonnes en 2019.
474. Concernant la Filière porcine, en dépit des progrès observés dans l'accroissement des effectifs, le taux de couverture des besoins par la production nationale en 2019 est de 15%. Ce résultat a été fortement influencé par l'apparition de la Peste Porcine Africaine (PPA) dans la zone de San-Pedro (en 2014) et dans les Région du Poro et du Tchologo (en 2017) puis en 2019 dans la région du Tonkpi. Bien que ces foyers aient été maîtrisés, la PPA a engendré une perte de plus de 55 000 animaux.
475. Au titre de la filière avicole, son développement demeure un axe important dans la stratégie de réduction du déficit en protéines animales et d'amélioration des revenus des populations. Elle a enregistré des acquis importants à la fois au niveau de la production et de son organisation avec la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance de la filière Avicole (PSRA 2011-2020). Cette performance fait de la Côte d'Ivoire un pays autosuffisant en œufs de consommation. La filière avicole moderne se présente alors comme l'une des filières les plus importantes du secteur avec 170 000 emplois créés dont 50 000 emplois directs et 120 000 emplois indirects pour un chiffre d'affaires global de 250 milliards de FCFA.
476. Au niveau des filières en développement, les élevages sont pour la plupart très peu pratiqués. Elles n'ont pas véritablement bénéficié d'appui pour son développement. L'on estime à environ 1000 exploitants en cuniculture, une cinquantaine de fermes achatinicoles, 150 fermes aulacodicoles et plus de 450 fermes apicoles.
477. Dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire en protéines halieutiques et développer les activités de la pêche artisanale, les interventions réalisées par le Gouvernement et les professionnels du secteur ont permis de réaliser des progrès. Ces initiatives ont porté essentiellement sur la mise à disposition des pisciculteurs de 2 millions d'alevins améliorés en 2018. Des infrastructures de soutien portant sur :
- (i) l'installation de multiplicateurs d'alevins performants ;
  - (ii) l'introduction de nouvelles souches améliorées de tilapia, de technologie de production et ;
  - (iii) et la réhabilitation de stations d'alevinage ont accompagné ces dotations.
478. La surveillance des pêches a été renforcée par la mise en place et l'opérationnalisation d'un Centre de surveillance des pêches (CSP) ainsi que l'élaboration d'un Plan national de lutte contre la pêche Illicite Non déclarée et Non Réglementée (ou pêche INN) sous toutes ses formes dans les eaux sous juridiction nationale. En plus de la surveillance, trois (03) points de débarquement moderne (Locodjro, GrandLahou et Sassandra) et le marché central de Sassandra ont été construits entre 2016 et 2020 pour améliorer les conditions de travail des pêcheurs et des mareyeuses.
479. Toutes ces actions ont permis d'améliorer substantiellement la production halieutique nationale. Elle est passée de 57 001 T en 2012 à 102 000 T en 2019. Le reste des besoins est couvert par les importations évaluées à 591 059 tonnes de poissons en 2019, avec pour corollaire une sortie de devise de plus de 310 milliards de FCFA.

480. Spécifiquement, la pêche artisanale occupe une grande part dans la pêche nationale avec une production qui est passée de 33 243 tonnes en 2008 pour une valeur de 15 milliards FCFA à 65 862 tonnes en 2019 pour une valeur de 69,4 milliards FCFA.
481. Quant à la production de la pêche industrielle, elle était de 12 042 tonnes pour une valeur de 4 milliards en 2008 contre 31 638 tonnes en 2019 pour une valeur de 24,6 milliards FCFA. Quant à la production thonière, le pays demeure le 2<sup>ème</sup> pays exportateur de thon vers l'Europe et le 1<sup>er</sup> en Afrique. Quant aux entreprises de transformation du thon, elles ont employé plus de 3000 personnes en 2019. Le taux de transformation industrielle des produits halieutiques a connu une progression de 38% entre 2011 et 2018.
482. En dépit des progrès obtenus ces cinq (05) dernières années, l'aquaculture alternative indispensable à la couverture des besoins des populations en protéines animales d'origine halieutique, ne constitue que 4% de la production halieutique nationale. Elle est essentiellement portée sur la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures et le mâchoiron. La production aquacole de 4500 t, est restée constante sur la période.
483. La couverture des besoins en produits halieutiques n'a pas toujours connu une évolution linéaire entre 2016 et 2019. Au niveau de la pêche industrielle, le volume est passé de 22 476 tonnes en 2016 à 20 997 tonnes en 2017. De façon spécifique, le volume de sardines pêché a évolué de 14 059 tonnes en 2016 à 9 897 tonnes en 2019 soit une baisse de 29.60%. A l'instar de la pêche industrielle, la pêche maritime et la pêche continentale ont connu la même tendance baissière. Elles sont passées respectivement de 41 320 tonnes en 2016 à 32 678 en 2019 et de 40 437 tonnes à 27 184 tonnes en 2019.

**Graphique 30 : Evolution des taux de couverture en produits halieutiques nationaux par spéculation**



Source : MIRAH/DPSP, 2020

484. Le niveau global d'investissement (ETAT, Secteur Privé, Collectivités territoriales, PTFs) dans le secteur des ressources animales et halieutiques sur les sept (07) dernières années (2014-2020) est de 143 624 466 342 FCFA réparti comme suit :

**Tableau 7 : Niveau global d'investissement dans le secteur des ressources animales et halieutiques (2014-2020)**

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT (FCFA)	Part en pourcentage
ETAT	61 668 075 988	42,94%
SECTEUR PRIVE	36 922 243 042	25,71%
PTFs (Maroc, FAO, JICA, UEMOA, AFD)	26 476 286 342	18,43%
COLLECTIVITES TERRITORIALES	18 557 860 968	12,92%
<b>TOTAL (FCFA)</b>	<b>143 624 466 340</b>	<b>100%</b>

Source : MIRAH/DPSP, 2020

485. Il ressort de l'analyse du secteur qu'en dehors de l'insuffisance des financements octroyés, les problèmes majeurs sont relatifs au faible niveau de productivité et de compétitivité des productions avec pour conséquence : (i) le difficile accès des populations aux produits locaux d'élevage et halieutiques ; (ii) une insuffisance de couverture de la demande nationale en produits animaux et halieutiques ; (iii) la faiblesse des revenus des producteurs et ; (iv) une incidence négative sur la balance commerciale du pays, avec la sortie de devises évaluées à plus de 400 milliards de FCFA par an pour les importations de viandes et abats, de poissons, de lait et produits laitiers.
486. Au niveau de l'élevage, le problème se décline en une faible valorisation des ressources pastorales, du fait de/des : (i) la prédominance des systèmes de production traditionnelle, qui sont en proie à des difficultés d'accès à l'eau et aux intrants ; (ii) conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ; (iii) faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières ; (iv) l'insuffisance des équipements et infrastructures d'appui à la production et ; (v) la faible valorisation des résultats de la recherche-développement et la faible couverture vaccinale. Aussi, est-il observé des faiblesses institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur étant donné : (i) l'insuffisance des ressources humaines ; (ii) la dispersion des interventions et ; (iii) l'absence d'un système opérationnel de collecte et de gestion des statistiques.
487. Au niveau de la pêche, la Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures importantes d'appui au développement du secteur. Le niveau d'équipement actuel du Port de pêche d'Abidjan est suffisamment viable pour accueillir des navires à fort tirant d'eau. Quant à la pêche artisanale, elle souffre d'une faible capacité de défense de ses intérêts dans les politiques de mise en valeur des espaces côtiers et marins (compétition spatiale avec l'industrie pétrolière, l'urbanisation, les diverses pollutions, etc.), d'une faiblesse du système d'encadrement de la pêche et d'une installation limitée d'infrastructures appropriées (les débarcadères, les marchés de poisson, les points de production et de fourniture de glace, etc.), de l'insuffisance du système de programmation participatif de la recherche scientifique et de l'importance de la pêche INN.
488. Au niveau de l'aquaculture ivoirienne, les marges de progression sont grandes, compte tenu des potentialités naturelles exploitables et de la grande demande, bien qu'elle soit concurrencée par le poisson d'importation. Il apparaît de grandes possibilités de positionnement sur les marchés, à condition que les producteurs bénéficient d'appuis appropriés pour améliorer la qualité de leurs produits et pour mieux maîtriser les circuits et les débouchés commerciaux. Cependant, il existe des contraintes pour lesquelles des solutions appropriées peuvent être trouvées, y compris dans le cadre de Partenariats Public Privé. Ces contraintes sont : (i) la faible disponibilité d'alevins de qualité ; (ii) la faible disponibilité d'aliments de qualité ; (iii) les difficultés d'accès à la terre ; (iv) les insuffisances dans

la conception des aménagements piscicoles ; (v) la faible structuration de la chaîne de valeur aquacole et ; (vi) la faible valorisation des produits aquacoles.

489. Ces insuffisances sont liées à : (i) la faiblesse du dispositif institutionnel et de financement dans la coordination et le pilotage du secteur, notamment à l'absence d'un système opérationnel de collecte et de gestion des statistiques, (ii) la déstructuration du réseau national d'épidémiosurveillance des maladies animales ; (iii) l'étroitesse du plateau continental ivoirien (12 000 km<sup>2</sup>) ; (iv) les faiblesses de l'upwelling côtier ; (v) la vétusté des navires de pêche industrielle ; (vi) la faiblesse du cadre institutionnel, politique et réglementaire des pêches ; (vii) le faible niveau d'encadrement du secteur de la pêche et ; (viii) la disponibilité insuffisante d'alevins de qualité.
490. Au regard, de la situation actuelle des productions animales et halieutiques, les défis portent sur : (i) l'amélioration du niveau de productivité ; (ii) le renforcement de la gestion du secteur ; (iii) l'amélioration de l'accès au financement pour les petits exploitants et le renforcement des investissements privés dans le secteur ; (iv) la réduction des pertes post capture et post abattage dus à la qualité des infrastructures de production, de stockage et de transformation ; (v) la structuration des chaînes de valeurs des filières animales et halieutiques au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation ; (vi) le renforcement du conseil agricole aux petits exploitants ; (vii) le renforcement des capacités et développement du capital humain sur les bonnes pratiques d'élevage durable et ; (viii) le renforcement du cadre de prévention, de lutte contre les épizooties et de recherche animale et halieutique.